

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU MERCREDI 22 MAI 2024 A 19H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, le mercredi 22 mai 2024 à 19h30, salle du conseil, sous la présidence de : M. GAILLOT Jean-Paul.

Présents : BOULOUOMOU Alexandre, BRILLAUD Anthony, DEBOIS Eric, GAILLOT Jean-Paul, GUILLET Evelyne, HILLAIRET Nadine, OCTEAU Laurent, OLLIVIER Nathalie, YOU Sylvie

Absents excusé(s) : BOURGUIGNON Gérard donne pouvoir à HILLAIRET Nadine

BRAULT Florian donne pouvoir à OLLIVIER Nathalie

CRISTOU François donne pouvoir à GAILLOT Jean-Paul

RATEAUD Angélique donne pouvoir à YOU Sylvie

Absents : GOUINEAU Geoffrey

Désignation d'un secrétaire de séance : YOU Sylvie

Après avoir mentionné les pouvoirs, vérifié que le quorum était atteint, M. GAILLOT Jean-Paul commence l'ordre du jour à 19h35. Le procès-verbal du Conseil Municipal du 06.03.2024 n'appelant aucune remarque est adopté.

DÉLIBÉRATIONS :

12. AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant le tableau transmis par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale pour avis de l'autorité territoriale,

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint technique principal 1ère classe en raison de l'avancement de grade par ancienneté de Mme GLORY Angélique, à compter du 3 juin 2024.

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adopter les modifications du tableau des emplois suivants à compter du 3 juin 2024 :

FILIERE ET GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Rédacteur	B	1	1 h 00
Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	35 h 00
Adjoint Administratif	C	1	28 h 00
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint Technique principal 1 ^{ère} classe	C	3	1 à 35 h 00 1 à 34 h 30 1 à 26 h 00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- La suppression, à compter du 03 juin 2024 d'un emploi permanent à temps non complet (26/35) d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe,
- La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (26/35) d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe,
- D'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 3 juin 2024, Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget 2024, chapitre 12.

13. DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET 2024

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que les décisions modificatives sont destinées à procéder au cours d'année, après le vote du budget primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales tout en respectant l'équilibre du budget.

La présente décision modificative du budget de l'exercice 2024 se présente comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Articles (chap.) - Opération	Montant	Articles (chap.) - Opération	Montant
6817 - Dotations aux dépréciations des actifs circulants	-150.00 €	7817 - Reprises sur dépréciations des actifs circulants	268.00 €
6541 - Créances admises en non-valeur	853.00 €	73111 - Impôts directs locaux	435.00 €
TOTAL DEPENSES	703.00 €	TOTAL RECETTES	703.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte la proposition de modification budgétaire comme indiqué ci-dessus
- Donne tout pouvoir au maire pour signer les documents afférents au dossier

14. CONVENTION RATTACHEMENT D'OUVRAGES DE RACCORDEMENT D'UNE UNITE DE PRODUCTION DE GAZ RENOUVELABLE ENTRE LES COMMUNES DE ROMEGOUX LA VALLEE ET SAINT HIPPOLYTE

Monsieur le maire expose au conseil la réception d'une convention à passer avec GRDF dans le cadre d'un rattachement d'ouvrages de raccordement d'une unité de production de gaz renouvelable entre les communes de ROMEGOUX LA VALLEE et SAINT HIPPOLYTE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Donne tout pouvoir et autorise M. Le Maire pour signer les documents afférents au dossier

15. ACHAT EQUIPEMENTS SPORTIFS ET AMENAGEMENT PREAU

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante d'une requête formulée par Mme FOCHI Béatrice, Directrice de l'école élémentaire de La Vallée.

En effet, celle-ci souhaiterait renouveler le matériel sportif à destination des enfants de l'école et nous a transmis un devis de matériel,

Après discussion, l'assemblée s'accorde sur un budget de 1000 € HT pour la totalité des achats du matériel sportif et des travaux de cloisonnement du préau,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte le devis qui de la société SavoiresPlus pour un montant de 501.11 € TTC,
- Décide faire de cloisonner (par l'agent technique) une partie du préau afin de pouvoir ranger le matériel,
- Donne tout pouvoir au maire pour signer les documents afférents au dossier

16. ETUDE ANCIENNE EPICERIE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante un devis de la société « Atelier Formidable » à DOLUS D'OLERON concernant l'étude de projet de l'ancienne épicerie Artigue située dans le Bourg.

L'étude se compose :

+ Déroulé

• Lancement de la mission

La mission commencera par la **rencontre avec les parties prenantes** du projet (élus, habitants, associations, futurs usagers) et le lancement de la communication de la démarche de concertation. Elle sera l'occasion d'une visite commentée du site, par les élus et l'architecte conseil.

• Collecte des besoins

Pour construire un programme désirable, adapté et utile, **les besoins seront collectés** au travers de **rencontres ciblées** (entretiens, visites, ateliers, micro-trottoir, ...).

• Projection collective du programme

Un ou plusieurs **atelier(s) de concertation** seront organisés autour de **scénarios de projection du programme** dans le site (la répartition des usages, les accès, ...) afin d'éprouver les intentions et d'approfondir la coconstruction du projet. Les supports (dessins, maquettes, vues, ...) et les méthodes utilisés (discussion, écriture, dessin, collage, balisage, ...) permettront de transmettre le projet aux habitants et de donner la possibilité à tous de participer,

- **Restitution de l'étude**

La remise du livrable final sera accompagnée d'une **réunion de restitution** avec l'équipe municipale.

- **Livrable**

La mission de programmation concertée se conclue par la **remise d'un dossier illustré** qui comprendra :

1. **Une synthèse de la démarche de concertation menée**
2. **Une synthèse des besoins collectés**
3. **Un programme (usages et surfaces)**
4. **Un ou plusieurs scénarios de projection sur le site (plans)**

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité le devis pour un montant HT de 5400 € et autorise M. Le Maire à signer les documents,

17. ADMISSION EN NON VALEUR

Admission en non-valeur de titres de recettes des années 2019, 2020, 2021 et 2023 pour un montant de 853€

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 19 avril 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

Article 1^{er} : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

Exercice	N° pièce	Objet du titre	Reste à recouvrer
2019	T-455	facture cantine septembre 2019 du 02/09/2019 au 30/09/2019, facture n° 369	40.80 €
2019	T-519	facture cantine octobre 2019 du 01/10/2019 au 31/10/2019, facture n° 425	26.40 €
2019	T-603	facture du 01/11/2019 au 30/11/2019, facture n° 487	36.00 €
2020	T-341	facture cantine septembre 2020 du 01/09/2020 au 30/09/2020, facture n° 234	40.80 €
2020	T-423	facture cantine octobre 2020 du 01/10/2020 au 16/10/2020, facture n° 287	24.00 €
2020	T-490	facture cantine novembre 2020 du 02/11/2020 au 30/11/2020, facture n° 346	40.80 €
2020	T-551	facture cantine décembre 2020 du 01/12/2020 au 18/12/2020, facture n° 401	26.40 €
2020	T-15	facture cantine décembre 2019 du 02/12/2019 au 20/12/2019, facture n° 545	28.80 €
2020	T-75	facture cantine janvier 2020 du 06/01/2020 au 31/01/2020, facture n° 16	38.40 €
2020	T-150	facture cantine février 2020 du 03/02/2020 au 28/02/2020, facture n° 75	28.80 €
2020	T-239	facture du 01/06/2020 au 03/07/2020, facture n° 147	9.60 €
2021	T-194	facture cantine avril-mai 2021 du 01/04/2021 au 31/05/2021, facture n° 171	38.40 €
2021	T-279	facture cantine juin-juillet 2021 du 01/06/2021 au 06/07/2021, facture n° 226	48.00 €
2021	T-12	facture cantine janvier 2021 du 04/01/2021 au 29/01/2021, facture n° 6	38.40 €
2021	T-85	facture cantine février 2021 du 01/02/2021 au 26/02/2021, facture n° 74	19.20 €
2021	T-129	facture cantine mars 2021 du 01/03/2021 au 31/03/2021, facture n° 113	43.20 €
2023	T-473	location grande salle du 23 au 24 septembre 2023	325.00 €

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 853.00 €.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

INFORMATIONS DIVERSES :

- **BICENTENAIRE DU RATTACHEMENT DE L'HOUMEE A LA VALLEE**

A l'occasion du bicentenaire du rattachement de l'Houmée à La Vallée, une chasse au trésor sera organisée par La Vallée ça Vit avec une balade commentée par Rolland HILLAIRET lors des journées du patrimoine. Une exposition sera également organisée le 11 novembre dans la salle des fêtes.

- **AFFICHAGE ELECTORAL**

Le Maire informe l'assemblée et les administrés qu'il n'y aura plus qu'un seul affichage électoral et que celui-ci se situera à la salle des fêtes communale (bureau de vote)

- **PLANTATION SUR LE DOMAINE PUBLIC**

M. le Maire fait part aux conseillers qu'une habitante de la Rue René Bitaud a plantés à plusieurs reprises des plantes et des fleurs sur le domaine public ce qui engendre des difficultés de circulation pour les véhicules. Un courrier recommandé va être adressé à cette personne afin qu'elle cesse ses plantations.

- **AFFAIRE EN COURS**

Une infraction aux règles d'urbanisme est toujours en cours au lieu-dit les Greliers, les administrés en cause ont été condamnés avec astreinte financière et à ce jour la décision de justice n'est toujours pas correctement exécutée. M. Le Maire va prendre attaché de l'avocat de la commune afin de relancer le dossier.

- **MATERIEL COMMUNAL**

M. BRILLAUD informe l'assemblée de l'utilité d'un broyeur plus grand concernant l'entretien des espaces verts et bernes de la commune. Il propose de mener une étude pour l'achat d'un broyeur d'accotement plus large afin que pouvoir gagner en efficacité et temps de travail.

Fin de séance 21H45

La secrétaire de Séance, Sylvie YOU

Le Maire, Jean-Paul GAILLOT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Sylvie YOU".